

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

## **MERCREDI 8 NOVEMBRE 1916**

La magistrature belge adresse au Gouverneur général cette protestation :

Excellence,

Les soussignés, unis dans une même pensée de solidarité pour la défense du droit, croient de leur devoir de faire connaître à Votre Excellence l'impression douloureuse que fait, dans le monde judiciaire tout entier la récente mesure prise contre une partie de la population belge.

Des citoyens paisibles, appartenant à toutes les classes de la société et sur tous les points du pays, sont, au mépris du droit naturel, du droit positif et du droit des gens (**Note**), arrachés à leurs foyers, à leurs familles et employés, en Allemagne ou ailleurs, à des travaux qui servent, indirectement tout au moins, aux opérations militaires contre leur patrie.

C'est la méconnaissance du grand principe de la liberté individuelle, reconnu par tous les peuples civilisés.

C'est méconnaître aussi les principes les plus certains du droit de la guerre qui assurent aux

populations civiles le libre exercice de leurs droits.

C'est là méconnaître, enfin, les assurances que Votre Excellence donnait à la population belge, quand elle promettait aux citoyens restés dans le pays, sécurité et protection.

Cette mesure nous reporte au temps où le vainqueur emmenait en servitude les populations vaincues et les réduisait en esclavage.

Les travaux forcés sont une peine réservée aux grands crimes.

Les soussignés se permettent de le rappeler à Votre Excellence et espèrent qu'elle se fera, auprès du Gouvernement Impérial, le défenseur de la Belgique confiée à sa vigilance et à sa garde.(1)

(1) Voir 9 novembre

### Notes de Bernard GOORDEN.

Suivaient cinq cents signatures environ : Cour et Barreau de Cassation ; Cour d'appel et Barreau de Bruxelles ; Tribunal de commerce de Bruxelles ; Juges de paix et Prud'hommes de Bruxelles.

Le document est daté 11 novembre chez Brand Whitlock, ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** (volume 2), chapitre 33 (« *The Press-gangs*»), page 326 (repris, par nos soins, dans la version française) :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Des **EXTRAITS** des **Conventions** de **Genève** (22 août 1864) et de **La Haye** (18 octobre 1907), ont été repris notamment dans l'opuscule « ***Journées d'août 1914 dans le Luxembourg belge*** », pour dénoncer les articles violés par les Allemands, ayant commis des atrocités (violations du **Droit des gens**) lors de l'invasion de la Belgique :

<http://www.idesetautres.be/upload/CONVENTIONS%20GENEVE%201864%20LA%20HAYE%201907%20EXTRAITS%20in%20JOURNEES%20AOUT%201914%20LUXEMBOURG%20BELGE%201915.pdf>